



## **ALLIANCE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS**

### **INFO ALLIANCE Spécial Élections 19 mars 2014**

---

**« La clé du succès, c'est de savoir exactement ce qui compte le plus à nos yeux, puis de faire le maximum tous les jours pour améliorer les choses, même quand vos efforts ne semblent mener à rien »**

#### **1. Élections**

Des élections se tiendront le 7 avril prochain. Il est de première importance d'aller voter et d'encourager nos membres à s'informer, à interroger candidates et candidats pendant la campagne électorale.

Les membres du Conseil d'administration de l'AAR se sont réunis mardi le 18 mars 2014 et, suite au déclenchement des élections, ont analysé la situation et ont manifesté l'importance de « remettre notre dossier à l'ordre du jour » en demandant aux différents partis de préciser leur position quant à une Table de travail avec le gouvernement et à la protection du pouvoir d'achat des personnes retraitées. Il a été convenu de sensibiliser brièvement les principaux partis en situant le dossier, en relevant certaines déclarations ou engagements des partis politiques concernant la situation économique des retraités et finalement, en demandant quelle est leur position et l'importance de continuer les échanges après les élections. En ce sens, télécopies ou courriels ont été envoyés à :

- Mme Pauline Marois, chef du PQ, Première Ministre
- M. Philippe Couillard, chef du PLQ
- M. François Legault, chef de la CAQ
- Mme Françoise David et M. Andrés Fontecilla de QS
- M. Sol Zanetti, chef d'Option nationale.

Vous trouverez copie de cette lettre en fichier ci-joint même si vous retrouvez une copie ci-après. Cela pourra vous servir pour vérifier les positions avec les candidates et candidats de vos différentes circonscriptions (*AAR Courriel aux différents partis politiques 2014.docx*).



## **ALLIANCE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS**

### **2014-03-19**

Les membres de l'Alliance des Associations de Retraités (AAR), militent depuis la création de l'association, en 1998 pour que les retraitées et retraités aient une rente de retraite décente afin de protéger leur pouvoir d'achat; entre autres, un des objectifs de l'AAR est de réclamer la correction du décret de 1982 qui a annulé ou diminué l'indexation des rentes de retraite. L'AAR compte 13 associations regroupant plus de 70 000 personnes retraitées. Des rencontres ont eu lieu avec les représentantes et représentants des différents partis depuis de nombreuses années.

**Nous voulons connaître l'engagement de votre parti concernant la mise sur pied d'une Table de travail avec le gouvernement et l'amélioration des rentes de retraite des retraités et retraités des secteurs public et parapublic afin d'assurer la protection de leur pouvoir d'achat.**

**Nous transmettrons votre réponse à nos membres dès sa réception.**

### **Bref résumé du dossier**

Afin de bien situer le dossier, nous vous traçons un bref portrait de la situation accompagné de quelques « promesses » ou commentaires de différents partis.

-Mise sur pied du RREGOP en 1973 après d'intenses négociations entre le gouvernement et les syndicats. C'était une entente bilatérale que la société appelle légalement un contrat.

-En 1982, ce contrat fut brisé unilatéralement par un décret qui imposait une diminution de l'indexation et une baisse temporaire de salaire. Même si le gouvernement est le législateur, c'était un bris de contrat. Ce décret qui amputait l'indexation des régimes de retraite était présenté comme un moyen de retrouver l'équilibre budgétaire et donc de faire disparaître le déficit de la province. Mais quand l'équilibre budgétaire a été atteint, la correction de l'indexation n'a pas suivi.

-À partir de 2000, suite à la signature d'une nouvelle entente de travail, l'indexation des rentes de retraite est améliorée à IPC-3% minimum 50%. De sorte qu'il y a 3 catégories de rentes pour les années travaillées :

Avant 1982, pleine indexation des rentes de retraite;

1982-2000, rentes indexées si l'Indice des Prix à la Consommation dépasse 3% (IPC-3%) donc, en pratique, aucune indexation pour la grande majorité des années;

2000+ : IPC-3% minimum 50%.

En novembre 2009, suite à une grande manifestation de personnes retraitées des secteurs public et parapublic (30 septembre 2009) où des représentants des quatre (4) partis politiques de l'époque étaient venus assurer les 5 000 manifestants de leur sympathie à leur cause, l'AAR dépose une lettre à chaque membre de l'Assemblée nationale insistant sur l'importance d'une Table de travail *gouvernement-retraités*.

Le 3 février 2010, l'Alliance des Associations de Retraités présente un mémoire sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. L'AAR réitère alors sa demande d'une Table de travail avec le gouvernement.

En mars 2013, l'AAR rencontre le président du Conseil du trésor, Monsieur Stéphane Bédard. Il devait y avoir une rencontre de suivi à l'automne 2013. L'AAR est en attente de cette rencontre.

En mars 2014, des élections sont déclenchées pour le 7 avril 2014.

### **Déclarations et engagements des partis politiques concernant la situation économique des retraités**

-2000-11-23 : M. Jean Charest déclarait à l'Assemblée nationale du Québec « Un régime de retraite, M. le Président, ce n'est pas un privilège, ce n'est pas une faveur. Quand on contribue à un régime de retraite et qu'on s'entend avec notre employeur, il met une contribution, on en met une, mais ça fait partie de notre salaire. Ce n'est pas quelque chose de gratuit; ce n'est pas donné. Ce n'est pas quelque chose qu'on va voler à quelqu'un d'autre. Bien au contraire, on s'entend avec un employeur pour qu'il ajoute à la rémunération qu'on reçoit, à chaque semaine ou de façon journalière, qu'on ajoute un montant, chacun de notre côté, qu'on met de côté

pour un fonds de pension. C'est donc un salaire différé, M. le Président. Et c'est un choix qu'un individu fait, sachant très bien que, un jour, il prendra sa retraite, qu'il devra évidemment continuer à vivre, faire vivre sa famille, qu'il voudra se donner un certain standard de vie. Donc, les gens qui sont dans un milieu de travail s'entendent sur le fait qu'on prévoit pour notre retraite. »

-2002-02-03 : Le Conseil général du Parti libéral du Québec s'est engagé, le 3 février 2002, à procéder « progressivement à l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, de façon à rétablir le pouvoir d'achat » des retraités.

-2007-02-17 : Le programme électoral du Parti libéral du Québec, adopté le 17 février 2007, prévoit « Protéger le revenu disponible des aînés ».

-2005-05-03 : M. Mario Dumont, lors d'une conférence de presse tenue le mardi 3 mai 2005 à propos des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, a déclaré : « Il y a des personnes évidemment pour qui la situation est vraiment très désavantageuse. Toutes ces situations-là, on souhaiterait les voir corrigées. »

-2000-05-17 : M. André Boisclair a déclaré, devant la Commission permanente des affaires sociales : « Je suis d'accord avec le fait qu'on indexe les rentes des retraités. Il faut que ça se fasse, parce qu'effectivement il y a des gens (...) qui ont des petites rentes ».

### **Votre position?**

**Toujours citoyennes et citoyens à part entière, nous attendons votre réponse et nous espérons poursuivre nos échanges avec vous, après les élections du 7 avril 2014.**

*En suivi à une décision unanime des membres du CA réunis le 18 mars 2014,*  
Marianne Gélinas, présidente AAR [mariettegelinas@videotron.ca](mailto:mariettegelinas@videotron.ca)

## **2. Négociations : nos futurs membres à sensibiliser**

En lien avec les négociations de 2015, il est prévu que les syndicats déposent leurs demandes à l'automne 2014. La plupart ont déjà commencé les consultations; il serait donc important que nos membres rencontrent leurs vis-à-vis syndicaux ou tout au moins des membres pour leur faire part de l'importance d'une rente décente, indexée à la retraite car ils passeront autant de temps à la retraite que dans la carrière et les besoins financiers ne diminuent pas vraiment à la retraite. Afin de les sensibiliser concrètement, pourquoi ne pas leur montrer l'état de nos rentes de retraite de la CARRA (document que vous avez reçu en début d'année 2014 : *Votre rente 2014*); ce sera facile de démontrer l'effet de la non-indexation sur nos rentes pour les années 1982-2000 et la demie de l'indexation pour les années travaillées après 2000.

## **3. En suivi**

Tel que mentionné, dans l'envoi aux chefs de partis, nous vous ferons connaître les réponses données à nos questions. Si vous rencontrez des candidates et des candidats et que vous avez des messages, des réponses, merci de nous les faire parvenir au CA à : [mariettegelinas@videotron.ca](mailto:mariettegelinas@videotron.ca)

#### **4. Site de l'AREQ**

L'AREQ, sur son site, propose aujourd'hui, 19 mars, dans les actualités, l'entrevue de Jean Carette avec Marie-France Bazzo dans l'émission *C'est pas trop tôt!* Sous le titre « Les personnes âgées intéressent-elles les partis politiques dans cette campagne électorale? » Cela faisait suite au dévoilement du programme du Parti libéral en lien avec les aînés. Jean Carette aborde divers points concernant les aînés : proches aidants, qui sont les vieux, pauvreté et supplément de revenu garanti, désindexation des régimes de retraite, ... Vous pourrez y écouter l'entrevue.

-Autre sujet concernant les rentes de retraite, toujours sur le site de l'AREQ, vous retrouvez à droite de la page d'accueil, L'indexation et vous! Votre outil de calcul permettant de visionner des rentes pleinement indexées, non indexées pour les années futures. Et, un peu plus bas, un « cochonnet » indique *Bilan de santé du RREGOP*, c'est à lire.